

**MRC DU HAUT-RICHELIEU  
RÉUNION DU COMITÉ ADMINISTRATIF  
SÉANCE ORDINAIRE**

**MARDI  
LE 3 MAI 2022**

---

Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du comité administratif (C.A.) de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, tenue à Saint-Jean-sur-Richelieu, au lieu ordinaire des séances, laquelle fut convoquée pour le mardi, troisième jour du mois de mai deux mille vingt-deux, à neuf heures (9h00), séance à laquelle étaient présents:

Le préfet : M. Réal Ryan, maire de Noyan.

Les conseillers régionaux : Mme Andrée Bouchard, préfet suppléant et maire de Saint-Jean-sur-Richelieu, M. Patrick Bonvouloir, maire de Sainte-Brigide-d'Iberville et Mme Danielle Charbonneau, maire d'Henryville.

Absence motivée : M. Jacques Lemaistre-Caron, maire de Lacolle.

Également présentes : Mme Cynthia Gagnon, urbaniste et Mme Joane Saulnier, directeur général et greffier-trésorier.

Les membres du comité administratif formant quorum et siégeant sous la présidence du préfet, M. Réal Ryan.

---

9 h 00            **Ouverture de la séance**

**Adoption de l'ordre du jour**

2064-05-22    Sur proposition du conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,  
Appuyée par le conseiller régional Mme Danielle Charbonneau,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu du 3 mai 2022 soit adopté dans sa forme et teneur, le point VARIA demeurant ouvert.

ADOPTÉE

**Adoption du procès-verbal**

2065-05-22    Sur proposition du conseiller régional Mme Andrée Bouchard,  
Appuyée par le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 5 avril 2022, soit adopté dans sa forme et teneur, le tout tel que retrouvé sous la cote « document 0.1 » des présentes.

ADOPTÉE

1.0              **URBANISME**

1.1              **Schéma d'aménagement et de développement**

**1.1.1 Avis techniques**

**A) Municipalité de Lacolle - Règlement RU-2022-0223**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement RU-2022-0223 adopté par le conseil de la municipalité de Lacolle, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement général vise à permettre les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'immeubles (PPCMOI).

**1.1.2 Modifications**

**A) Révision du Schéma d'aménagement et de développement**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à demander au MAMH une extension du délai pour déposer le premier projet de schéma d'aménagement et de développement révisé. En l'occurrence, les orientations gouvernementales ne seront pas déposées avant l'automne 2023. Également, le cadre normatif de la gestion de la plaine inondable et le plan régional des milieux humides et hydriques actuellement en cours de réalisation impacteront aussi les travaux de révision. Il est en conséquence préférable d'attendre la conclusion de certains de ces travaux avant de débiter. Il est mentionné que certaines modifications du schéma d'aménagement et de développement pourraient toutefois être requises au cours de la prochaine année.

**1.2 Urbanisme - Divers**

**1.2.1 PRMHH - Échéancier**

Mme Cynthia Gagnon soumet que suite à l'offre du MELCC de prolonger le délai prescrit pour déposer le PRMHH, le conseil serait en mesure de procéder à la consultation publique à l'automne 2022 et de finaliser les travaux pour décembre 2022 ou janvier 2023. Les membres du comité administratif acquiescent à cette perspective.

**2.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**2.1 MAMH - Entente sectorielle - Récupération et recyclage des thermoplastiques d'entreposage à bateaux - Mandat à titre de gestionnaire**

**CONSIDÉRANT QUE** Compo-Haut-Richelieu inc., en collaboration avec la MRC du Haut-Richelieu ont instauré un projet de récupération et recyclage des thermoplastiques d'entreposage de bateaux;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet a été proposé à 9 autres MRC de la Montérégie;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet rencontre en tous points les critères d'économie circulaire;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet est éligible à une subvention du FRR Volet 1;

**EN CONSÉQUENCE;**

2066-05-22 Sur proposition du conseiller régional Mme Andrée Bouchard, Appuyée par le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

**QUE** le comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu autorise le directeur général à déposer une demande de subvention au MAMH dans le cadre du FRR Volet 1 pour le projet de récupération et recyclage des thermoplastiques d'entreposage de bateaux;

**QUE** Compo-Haut-Richelieu inc. soit habilité à procéder aux opérations nécessaires pour la réalisation de ce projet, le tout suivant le plan d'action du PGMR de la MRC du Haut-Richelieu et la convention exclusive conclue en matière de gestion intégrée des matières résiduelles;

**QUE** le préfet, M. Réal Ryan, soit autorisé à signer la convention d'aide financière à intervenir avec le MAMH;

**D'AUTORISER** les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

## **2.2 Demandes d'aide financière**

### **2.2.1 Fondation Rivières - Suivi de qualité de l'eau - Baignade**

Les membres du comité administratif ne peuvent acquiescer au financement de 47 600\$ conjointement avec la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu pour le « Projet de suivi de qualité de l'eau et de dépistage des sources de contamination afin de mettre en valeur le potentiel de baignade dans la rivière Richelieu », le tout ne relevant pas de la compétence régionale. Par ailleurs, il est mentionné que la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu n'a pas accepté la demande.

### **2.2.2 Bestiaire de la Route du Richelieu**

Les membres du comité administratif recommandent d'octroyer une aide financière au Musée des Beaux-arts de Mont-Saint-Hilaire pour le projet « Bestiaire de la Route du Richelieu pour un montant de 15 600\$ puisé à même le surplus réservé de la Politique culturelle. En l'occurrence, ce projet complète, pour les municipalités de Saint-Blaise-sur-Richelieu, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, Lacolle, Sainte-Anne-de-Sabrevois, Henryville et Noyan, l'ensemble du déploiement des sites à partir de Sorel-Tracy tout le long de la rivière Richelieu. Une condition est émise à l'effet de procéder à l'octroi, soit que les promoteurs du projet s'entendent avec chacune des municipalités pour le site d'implantation de chaque œuvre.

## **2.3 Instance régionale de concertation en persévérance scolaire et réussite éducative de la Montérégie (IRCM) - Adhésion**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Instance régionale de concertation en persévérance scolaire et réussite éducative de la Montérégie (IRCM) est un ensemble de partenaires régionaux, intersectoriels et interordres qui souhaitent œuvrer de façon concertée à la persévérance scolaire et à la réussite éducative des jeunes et adultes de leur région;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC du Haut-Richelieu désire contribuer à la persévérance scolaire et à la réussite éducative des jeunes de la Montérégie;

**EN CONSÉQUENCE;**

2067-05-22 Sur proposition du conseiller régional Mme Andrée Bouchard,  
Appuyée par le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

**D'AUTORISER** l'adhésion de la MRC du Haut-Richelieu à l'Instance régionale de concertation en persévérance scolaire et réussite éducative de la Montérégie (IRCM), et ce, sans frais.

ADOPTÉE

#### **2.4 Tourisme Haut-Richelieu - Demande de rencontre**

Les membres du comité administratif maintiennent l'orientation à l'effet que toute rencontre avec les représentants de Tourisme Haut-Richelieu, Alo Richelieu et/ou la Route de Champlain interviendra suite au dépôt de la mise à jour de la structure de financement de la Station nautique Richelieu. Le directeur général soumet que Mme Isabelle Charlebois, directrice générale de Tourisme Haut-Richelieu, devrait déposer le document d'ici peu.

#### **2.5 Nex/Dev - Direction générale**

Le directeur général soumet que Mme Carole Cardinal, nouvelle directrice générale de NexDev, se présentera aux membres du conseil préalablement à la séance ordinaire du 11 mai 2022.

#### **2.6 Mise en œuvre de la Politique culturelle**

Le directeur général soumet que le Comité culturel du Haut-Richelieu proposera ses services pour la mise en œuvre de la Politique culturelle à la MRC, le tout conjointement avec Zeste Conseils. Les soumissions et plan financier devraient être déposés sous peu. Par ailleurs, il est suggéré d'analyser la possibilité d'engager une ressource en développement culturel au sein de NexDev afin d'assurer une pérennité de l'ensemble des travaux des bénévoles et des acteurs du milieu culturel.

### **3.0 GESTION INTÉGRÉE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

#### **3.1 Mise en œuvre du PGMR - Entérinement du rapport annuel 2021**

Le directeur général soumet que le conseil de la MRC du Haut-Richelieu doit adopter une résolution pour ratifier le rapport annuel de la mise en œuvre du PGMR en vue de l'obtention des subventions du programme de la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles.

### **4.0 ÉVALUATION**

#### **4.1 Poste de technicien-inspecteur**

Le directeur général soumet que la ressource engagée s'est désistée le mois dernier. Il est recommandé de procéder à l'engagement d'une nouvelle ressource soit, Mme Isabelle Leblanc.

### **5.0 FONCTIONNEMENT**

#### **5.1 Finances**

##### **5.1.1 Comptes - Factures**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des comptes et factures dont la liste fera partie intégrante des documents acheminés à chacun des membres en préparation de la séance ordinaire du 11 mai prochain.

##### **5.1.2 MMQ - Portefeuille d'assurances 2022-2023 - Renouvellement**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser le renouvellement du portefeuille d'assurances détenu auprès de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) et ce, pour le terme 2022-2023 (54 690,75\$, TVQ de 9% incluse) (augmentation de 6 966,19\$).

**5.2 Divers**

**5.2.1 Demandes d'appui**

**A) MRC de Blainville - Développement d'outils facilitant la conservation d'anciens terrains de golf**

L'appui à la MRC de Blainville pour le développement d'outils facilitant la conservation d'anciens terrains de golf est reporté afin d'obtenir de plus amples informations quant aux demandes acheminées auprès du gouvernement par cette MRC.

**B) MRC de La Vallée-de-la-Gatineau - Fourniture de services de police par la Sûreté du Québec - Renouvellement d'entente**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à appuyer les démarches de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau afin que le gouvernement du Québec maintienne les effectifs en poste au sein de chaque territoire et ce, dans le cadre du renouvellement des ententes relatives à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec.

**6.0 COURS D'EAU**

**6.1 Cours d'eau Labonté, branche 2 - Municipalité de Saint-Sébastien**

**6.1.1 Autorisation aux travaux**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans la branche 2 du cours d'eau Labonté située en la municipalité de Saint-Sébastien.

**6.1.2 Octroi de contrat et autorisation aux signatures**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant l'octroi d'un contrat à la firme 9316-8631 Québec inc. en vue de la réalisation des travaux d'entretien de la branche 2 du cours d'eau Labonté pour un montant maximum de 51 614,50\$, taxes en sus.

**6.2 Cours d'eau Labonté, branche 4 - Municipalités de Saint-Sébastien et Pike-River**

**6.2.1 Autorisation aux travaux**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans la branche 4 du cours d'eau Labonté située en les municipalités de Saint-Sébastien et Pike-River.

**6.2.2 Octroi de contrat et autorisation aux signatures**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant l'octroi d'un contrat à la firme Excavation JRD en vue de la réalisation des travaux d'entretien de la branche 4 du cours d'eau Labonté pour un montant maximum de 157 875,76\$, taxes en sus.

**6.3 Ruisseau Hazen, branche 1 - Municipalité de Mont-Saint-Grégoire**

**6.3.1 Autorisation aux travaux**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans la branche 1 du ruisseau Hazen située en la municipalité de Mont-Saint-Grégoire.

**6.3.2 Octroi de contrat et autorisation aux signatures**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant l'octroi d'un contrat à la firme Excavation JRD en vue de la réalisation des travaux d'entretien de la branche 1 du ruisseau Hazen pour un montant maximum de 89 050,42\$, taxes en sus.

**6.4 Ruisseau Hazen, branche 24 - Municipalité de Mont-Saint-Grégoire**

**6.4.1 Autorisation aux travaux**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans la branche 24 du ruisseau Hazen située en la municipalité de Mont-Saint-Grégoire.

**6.4.2 Octroi de contrat et autorisation aux signatures**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant l'octroi d'un contrat à la firme Les Entreprises Réal Carreau inc. en vue de la réalisation des travaux d'entretien de la branche 24 du ruisseau Hazen pour un montant maximum de 73 341,50\$, taxes en sus.

**6.5 Ruisseau Hazen, branche 38 - Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu**

**6.5.1 Autorisation aux travaux**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans la branche 38 du ruisseau Hazen située en la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.

**6.5.2 Octroi de contrat et autorisation aux signatures**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant l'octroi d'un contrat à la firme 9316-8631 Québec inc. en vue de la réalisation des travaux d'entretien de la branche 38 du ruisseau Hazen pour un montant maximum de 78 668,50\$, taxes en sus.

**6.6 Municipalité de Lacolle - Personne désignée - Règlement 449 - Nomination**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant la nomination de Mme Geneviève Cusson à titre de personne désignée pour exercer les pouvoirs prévus au deuxième alinéa de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales et l'application du règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau situés sur le territoire de la MRC du Haut-Richelieu, particulièrement au sein de la municipalité de Lacolle.

**6.7 Rivière des Iroquois, branches 5 et 6 - Villes de Saint-Jean-sur-Richelieu et Carignan - Entérinement de factures et autorisation à répartir**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des factures intervenues relativement aux travaux d'entretien réalisés dans les branches 5 et 6 de la rivière des Iroquois, à savoir : Tetra Tech QI inc. (20-083-022) 5 338,18\$; Tetra Tech QI inc. 6 082,24\$; Excavation Infraplus inc. 55 695,14\$; Tetra Tech QI inc. 8 672,56\$; Tetra Tech QI inc. 6 984,74\$; Tetra Tech QI inc. (574,88\$); Tetra Tech QI inc. (574,88\$); Frais de piquetage (matériel) 244,46\$; Frais d'administration 1 048,59\$, pour un total de 82 916,15\$. À cet effet, l'autorisation à répartir est également suggérée.

CAPV2022-05-03

7.0 VARIA

8.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

9.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

2068-05-22 Sur proposition du conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,  
Appuyée par le conseiller régional Mme Danielle Charbonneau,

IL EST RÉSOLU:

DE LEVER la présente séance ordinaire du comité administratif de la MRC  
du Haut-Richelieu, ce 3 mai 2022.

ADOPTÉE

---

M. Réal Ryan,  
Préfet

---

Me Joane Saulnier,  
Directeur général et greffier-trésorier